

Dans la dépêche que Bouthillier avait écrite à M^r de Léon, il faisait dire à Louis XIII, après avoir parlé de quelques difficultés de la négociation : « Enfin vous avez jugé à propos de céder quelque partie de ces petits intérêts pour parvenir à l'effet plus solide et important d'une bonne paix, ce que j'ay fort approuvé ; et comme je reconnois par la suite et par la fin de vostre négociation, la prudence, dextérité et bonne conduite que vous y avez apportées, aussy vous puis-je assurer que j'ay plus contentement du bon service que vous m'y avez rendu, et que j'en conserveray la mémoire pour en reconnoistre où l'occasion s'en présentera. Or il importe, à présent que le traité est conclud, de travailler sincèrement et de bonne foy à l'exécution. Pour cet effet, je vous envoie la ratification pure et simple du dit traité ». Puis, insistant sur les affaires d'Italie, il ajoutait : « Je loue Dieu néanmoins et reconnois pour un effet de sa divine providence qu'il ayt voulu arrester un si grand coup, et empescher, par la conclusion du dit traité, la suite des accidents qu'il eust peu porter non seulement dans l'Italie, mais dans toute la chrestienté (29). »

Bouthillier n'expédia pas la lettre adressée à M. de Léon ; mais il en envoya immédiatement deux autres avec la signature imitée de Louis XIII, sans les soumettre ni au roi, ni au cardinal, l'une au duc de Mantoue, l'autre au duc de Parme.

Le jour même de l'arrivée du traité à Lyon, le 20 octobre, Bouthillier écrivait à Richelieu : « M. de Léon et le

(29) AVENEL. III. 944, note. (*Archives des aff. étr. Allemagne.* VII, f^o 461.)